



Rupture conventionnel refuser

Par **godet mathieu**, le **18/08/2010** à **11:43**

Bonjour,
je voudrais s'il vous plait un renseignement.mon patron refuse une rupture conventionnel a l'amiable car je veux changer d'orientation ,j'ai des formation en vu pour les demandeur d'emploi.un collegue ma dit que pour absentisme j'aurais le droit au assedic et pourais m'inscrire pour une formation et avoir droit au chomage.ce qui me fait peur ses que la demarche de mon employeur pour me licencier soit tres longue et que je me retrouve sans revenu pendant lomgtemp,j'ai lu sur des forum que des entreprise fesais expres de mettre du temp a licencier.cordialement

Par **timati**, le **21/08/2010** à **09:04**

Bonjour,

L'absentéisme entraine un licenciement pour faute grave. Alors effectivement vous aurez quand même le droit aux assédics mais cela peut vous porter préjudice si votre prochain employeur se renseigne à votre sujet.

De plus entre le moment ou l'absence est constatée et celui ou le licenciement est prononcé il peut se passer plusieurs mois pendant lesquels votre employeur est en droit de ne vous verser aucun salaire. A éviter donc!